Praktische Ausbildung Schweiz
Formation pratique Suisse
Formazione pratica Svizzera
Furmaziun pratica Svizra

FPRA - NEWS 2025

À l'attention des : Responsables de formation FPra

Madame, Monsieur,

La formation pratique (FPra) est en constante évolution.
Avec cette newsletter, nous vous informons de manière concise sur les thèmes actuels autour de la FPra.
Merci de prendre le temps de la lire.

1. Documents actuels sous www.formationpratique.ch 2
2. Développement des programmes de formation 2
3. Révision et introduction de nouvelles professions FPra 2
   - FPra auxiliaire en accompagnement et soins d'adultes 3
   - FPra auxiliaire de l'enfance 3
   - FPra en intendance / FPra en hôtellerie-intendance 3
   - FPra en intendance dans le domaine de l'enfance – FPra en intendance dans le domaine adultes 3
   - FPra en lingerie 4
   - FPra en construction devient FPra en maçonnerie avec orientations 4
   - Autres programmes de formation nouvellement introduits ou révisés 4
4. FPra Statistiques 4
5. Nouvelle offre de cours sur la FPra en Suisse romande 5
6. Supports didactiques – Matériel pédagogique de culture générale également numériques 5
7. INSOS en tant qu'organe responsable – ensemble pour une bonne qualité 5

1. Documents actuels sous www.formationpratique.ch

Nous mettons en permanence à disposition sur notre site web tous les documents en vigueur, actualisés. Pour que vous travailliez toujours avec la bonne version, nous vous prions de ne pas enregistrer nos documents localement, mais de toujours les télécharger directement depuis notre site web.

Important : Demande d'autorisation de former une FPra et utilisation du contrat d'apprentissage en ligne
Pour chaque profession FPra nouvellement proposée, une demande d'autorisation de former une FPra est requise. Ce n'est qu'après l'approbation de la demande par nos soins que l'établissement peut remplir le contrat d'apprentissage en ligne. Veillez à cet effet garder les instructions à portée de main. Veuillez toujours utiliser l'application du contrat d'apprentissage FPra en ligne. C'est la seule manière pour nous de garantir la qualité requise.

2. Développement des programmes de formation

Les programmes de formation ne peuvent être développés qu'en concertation avec INSOS. Nous mettons à disposition des modèles et des informations, mettons en réseau les entreprises partageant les mêmes besoins, constituons au besoin des groupes de travail, élaborons des programmes de formation sur la base d'analyses et organisons des consultations sur les programmes élaborés. Les programmes de formation vérifiés et validés sont publiés en ligne afin que tous les établissements FPra puissent y avoir accès.

Important : Toujours nécessairement individualiser les programmes
Les programmes de formation couvrent un large spectre de compétences – des aptitudes de base jusqu'à des contenus proches du niveau AFP. Les formateurs/formatrices sélectionnent en fonction des ressources individuelles des jeunes et peuvent compléter le programme par d'autres compétences. Le programme est un outil de planification pour les responsables de formation. Les apprenant·e·s n'ont pas à le lire ni à l'appliquer de manière autonome.

3. Révision et introduction de nouvelles professions FPra

Nous recueillons en permanence vos retours sur les différents programmes (par ex. compléments) et les révisons – en tenant également compte des vérifications quinquennales de la profession de référence reconnue au niveau fédéral. Cela conduit parfois aussi à de nouvelles désignations professionnelles.

Important : Contrats d'apprentissage déjà conclus – nouvelle désignation professionnelle
Vous pouvez – mais n'êtes pas obligé·e·s – passer aux programmes et désignations professionnelles révisés si un contrat FPra a été conclu avant l'introduction de la nouvelle désignation. La décision appartient aux formateurs/formatrices en concertation avec les apprenant·e·s.

FPra auxiliaire en accompagnement et soins d'adultes
La FPra auxiliaire en accompagnement et soins d'adultes était en phase test (pilote) depuis août 2024. Des établissements expérimentés dans ce domaine professionnel ont participé à l'évaluation au printemps 2025. Sur cette base, nous avons révisé le programme de formation et adapté la désignation professionnelle en « FPra auxiliaire en accompagnement et soins d'adultes ».

> **Important** :
> Les apprenant·e·s ainsi que les diplômé·e·s de la FPra auxiliaire en accompagnement et soins d'adultes sont en principe engagé·e·s comme aides-assistant·e·s du personnel spécialisé et ne sont jamais seul·e·s avec les personnes ayant besoin de soutien.
> La décision de permettre ou non à des apprenant·e·s ou diplômé·e·s FPra d'agir de manière autonome est prise et évaluée au cas par cas par la personne responsable. En réalité, certain·e·s apprenant·e·s et diplômé·e·s FPra acquièrent des compétences en soins et les exercent de manière professionnelle. C'est pourquoi ces compétences opérationnelles font partie du programme de formation. Dans l'esprit de la FPra comme partie intégrante du système de formation perméable, le passage possible à l'ASA AFP est ainsi garanti.
> Ici aussi, la règle s'applique : l'individualisation des programmes est toujours nécessaire.

FPra auxiliaire de l'enfance
Le nouveau programme FPra auxiliaire de l'enfance est prêt et entre en phase de test. La dénomination fait également partie du projet pilote. Nous avons élaboré le programme de formation sur la base de programmes spécifiques d'établissements existants. Des professionnel·le·s qualifié·e·s ont vérifié les compétences définies. Au printemps 2026, nous mènerons une consultation écrite.
Les diplômé·e·s de cette FPra peuvent travailler comme aides dans une garderie, entreprendre une formation d'ASA AFP ou d'ASE CFC.

FPra en intendance / FPra en hôtellerie-intendance
Les documents de formation pour la FPra Hôtellerie-intendance ne sont pas encore complets, ils doivent être révisés sur la plateforme d'apprentissage WIGL. L'objectif est de pouvoir démarrer la FPra Hôtellerie-intendance dès l'été 2026. D'ici là, les documents de la FPra Intendance avec l'AIC reconnu par la branche restent valables.
INSOS considère la plateforme d'apprentissage WIGL comme porteuse d'avenir – notamment parce que les supports didactiques de la FPra Cuisine et de la FPra Restaurant y sont déjà intégrés. Pour ce projet, nous sommes actuellement à la recherche d'un soutien financier. Nous vous remercions pour tout renseignement ou toute suggestion à l'adresse pra@insos.ch.

FPra en intendance dans le domaine de l'enfance – FPra en intendance dans le domaine adultes
En plus de la FPra en intendance standardisée respectivement de la future FPra en hôtellerie-intendance, nous introduisons deux nouveaux programmes de formation standardisés :

- FPra en intendance dans le domaine adultes
- FPra en intendance dans le domaine de l'enfance.

Il s'agit de professions combinées avec la FPra en intendance. En raison de cette combinaison, l'AIC reconnu par la branche de l'OrTra intendance ne peut pas être délivré à la fin de la formation pour ces deux FPra. À la place, vous délivrez le profil de compétences PC selon INSOS. Pour de plus amples détails, nous vous renvoyons aux programmes de formation correspondants. Ici aussi, la règle s'applique : l'individualisation des programmes est toujours nécessaire – ce qui inclut : la suppression ou l'ajout de compétences opérationnelles.

FPra en lingerie
La FPra en lingerie n'est plus proposée, car ses contenus sont couverts par le domaine de compétences opérationnelles DCO3 de la FPra en intendance. La FPra en intendance (avec l'accent sur la lingerie) offre un spectre de qualifications plus large et améliore les solutions de transition possibles. Les diplômé·e·s peuvent présenter, grâce à l'AIC, des compétences acquises et reconnues par la branche dans le DCO3. Selon le parcours de formation, il est possible d'acquérir des compétences supplémentaires dans d'autres sous-domaines de l'intendance.
À la fin de la formation, seules les compétences effectivement acquises sont attestées.

FPra en construction devient FPra en maçonnerie avec orientations
Jusqu'ici, nous proposions la FPra en construction – avec les orientations bâtiment et génie civil. Pour répondre aux exigences du plan de formation AFP, nous avons rebaptisé la FPra en construction en FPra en maçonnerie. Le programme de formation existant n'a dû être que légèrement adapté.
Les jeunes qui acquièrent des compétences supplémentaires (coffrage, béton, bois, protection des eaux, etc.) peuvent les obtenir comme orientations (p. ex. FPra en maçonnerie orientation génie civil).
Les établissements qui détenaient jusqu'ici une autorisation de formation FPra en construction disposent automatiquement d'une nouvelle autorisation pour la FPra en maçonnerie

Autres programmes de formation nouvellement introduits ou révisés

FPra en automobile	FPra en conciergerie
FPra en horticulture orientation paysagisme	FPra en horticulture orientation production de plantes
FPra en industrie	FPra en soins de chevaux
FPra en couture	FPra en construction de routes

4. FPra Statistiques

Le nouveau rapport statistique sur la formation pratique (FPra) en Suisse est disponible :
Le nombre de contrats d'apprentissage continue d'augmenter. Dans le tableau de base, vous pouvez effectuer des sélections statistiques adaptées à vos centres d'intérêt.

5. Nouvelle offre de cours sur la FPra en Suisse romande

Pour la première fois, une formation continue sur la formation pratique est proposé en Suisse romande. L'ARPIH propose un cours en collaboration avec INSOS – sur le modèle des formations éprouvées, déjà existantes en Suisse alémanique chez Agogis.
Le cours transmet les bases de la FPra et aide les responsables de formation à mettre en œuvre les contenus de manière sûre dans le quotidien professionnel. L'objectif est un accompagnement structuré et efficace des apprenti·e·s FPra.

Prochaine date : 6 mars 2026 à Yverdon.
La formation du 14 novembre 2025 est déjà complète (avec liste d'attente).
Informations complémentaires : news INSOS du 12 septembre 2025

6. Supports didactiques – Matériel pédagogique de culture générale également numériques

Les apprenti·e·s FPra doivent recevoir par défaut le matériel pédagogique FPra en culture générale ainsi que – le cas échéant – les supports didactiques respectifs ou l'accès aux plateformes d'apprentissage correspondantes. Cela représente une valeur ajoutée importante pour les apprenant·e·s: comme tous les autres apprenti·e·s, ils doivent disposer de leurs propres supports, auxquels ils peuvent se référer même après la fin de leur formation. Il ne s'agit pas de copier ces supports, mais de les acquérir, comme c'est l'usage pour toutes les formations professionnelles initiales. INSOS, les éditeurs et les OrTra investissent en permanence du temps et des ressources dans le développement des supports didactiques. Pour que les coûts de production soient au moins partiellement couverts, il est dans l'intérêt général que les supports soient acquis via le circuit de distribution prévu.

Les cinq modules sont désormais également disponibles en format numérique sur la plateforme Edubase de l'éditeur hep. Cela fait suite à une évaluation interne à la branche, à laquelle plus de 50 apprenti·e·s FPra ont notamment participé. La plateforme présente des barrières numériques et n'est pas accessible à tous les apprenant·e·s. Si vous achetez un module au format papier, vous obtenez automatiquement l'accès à la version numérique ; la version exclusivement numérique est proposée à prix réduit.

7. INSOS en tant qu'organe responsable – ensemble pour une bonne qualité

INSOS s'engage en faveur de la reconnaissance fédérale de la FPra comme offre de formation professionnelle accessible sans obstacles à l'entrée. Tant que cette reconnaissance fait défaut, INSOS assume le rôle de partenariat associé. Cela signifie que nous assurons le développement et la direction stratégiques, la mise en œuvre et les contenus. En collaboration avec les centres de formation et les établissements formateurs.

La FPra progresse dans la coopération avec un objectif commun : permettre une formation professionnelle initiale optimale également aux jeunes qui ne remplissent (pas encore) les exigences de l'AFP (attestation fédérale de formation professionnelle). Lorsqu'INSOS fixe des directives et des exigences, c'est

uniquement en faveur de la reconnaissance de la FPra et de l'introduction d'une AIC dans le plus grand nombre possible de branches. La contribution de base de CHF 600 et le montant de CHF 22 par place de formation constitue une participation à cet investissement.

Nous vous remercions de votre collaboration en faveur du développement de la qualité de la FPra au niveau national !

L'équipe FPra, automne 2025